

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 13 décembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAUPUIS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Charles ROZOY	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER.
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Alain HOUPERT	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Édouard CAVIN	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Damien THIEULEUX	M. Jean-Claude DECOMBARD pouvoir à M. Charles ROZOY
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat privé - Mise en oeuvre du dispositif expérimental de résorption de la précarité énergétique «Pacte - 15 %» 2020-2021 avec l'association AMORCE

Dijon métropole est adhérente de l'association AMORCE, premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités sur les thématiques Déchets, Énergie et Eau.

AMORCE a répondu en juillet 2018 à l'appel à programme national reposant sur les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) lancé par le ministère de la Transition énergétique et solidaire. Elle a proposé le programme « Stratégies territoriales de résorption de la précarité énergétique Pacte - 15 % » en référence à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixant un objectif de réduction de 15 % de la précarité énergétique d'ici 2020.

Par une approche proactive, ce programme a pour objectif de diminuer la précarité énergétique des ménages aux ressources modestes vivant dans des logements énergivores qualifiés de « passoires thermiques » (étiquettes F et G). En allant au-devant des ménages éligibles, la démarche vise une accélération des travaux en faveur d'un meilleur confort thermique, d'une baisse des consommations énergétiques et donc des charges.

L'expérimentation repose sur trois axes d'intervention dont les missions seront confiées à des prestataires spécialisés :

1. **Renforcer le repérage** des ménages grâce au croisement de plusieurs données (revenus, consommations d'énergie, surface du logement...) permettant des actions ciblées ;
2. **Systématiser des visites à domicile** visant à qualifier la situation des ménages pré-identifiés. Les ménages en précarité énergétique due au logement bénéficieront d'un diagnostic thermique assorti de préconisations de travaux ;
3. Identifier des situations similaires (géographiquement ou techniquement) dans lesquelles des **opérations standardisées de rénovation énergétique** « clef en main » seront proposées.

Dans le cadre de sa politique locale de transition énergétique des logements privés et en cohérence avec l'ensemble des dispositifs mis en oeuvre au sein de la plateforme Rénovéco, Dijon métropole entend s'inscrire dans cette expérimentation nationale et bénéficier des échanges d'expériences avec les autres territoires lauréats.

Le déploiement du programme « Pacte - 15 % » sur la métropole participe opportunément à l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés :

- d'une part, au titre du Contrat de Métropole au travers de la Fiche-action n°44 relative au déploiement du Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) *Effilogis Maison Individuelle* en faveur de travaux de niveau "Bâtiment Basse Consommation";
- d'autre part, au titre de la Délégation des aides à la pierre pour l'amélioration du parc privé.

Le financement de l'ingénierie cette expérimentation mobilisera les crédits inscrits au budget 2020 à hauteur de 280 000 €. Dijon métropole sollicitera dans ce cadre expérimental la contribution de l'association AMORCE au taux maximum, soit 80%.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la mise en oeuvre du programme expérimental de résorption de la précarité énergétique « Pacte - 15 % » 2020-2021 avec l'association AMORCE ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter la contribution financière de l'association AMORCE au taux maximum soit 80 % ;

- **de dire** que les crédits de paiement correspondants seront prélevés aux budgets 2020 et suivants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 74

CONTRE : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0